



Héberger – Accompagner – Insérer

www.asso-2choseslune.org

Projet associatif

Adopté le 27 juin 2014 en Assemblée Générale

Notre identité

L'association 2ChosesLune rassemble des hommes et des femmes désireux de s'engager dans la lutte contre l'exclusion et les discriminations afin de promouvoir une société plus juste et solidaire.

Notre association repose sur des valeurs issues des grands principes fondamentaux inscrits dans notre constitution. L'association 2ChosesLune a été créée en 2012 faisant suite à l'implication de ces administrateurs dans la gestion hivernale de plusieurs unités d'hébergement d'urgence sur le département du Rhône.

L'association 2ChosesLune agit pour l'insertion des personnes en grandes difficultés en accompagnant les familles vers des démarches qui visent la réussite éducative et l'insertion sociale et professionnelle.

Notre action est fondée sur le bien être de l'enfant et son intégration dans notre société, qui passe par une scolarisation réussie et un apprentissage de la langue française.

Les membres et les équipes de l'association, issus de tous les horizons, sont garants des valeurs de laïcité et de respect mutuel.

Notre association assure plusieurs missions de service public :

- Accueillir des personnes en situation de grande précarité,
- Réaliser des diagnostics et des évaluations sociales auprès de ces publics,
- Mettre en œuvre des démarches d'accompagnement au plus près des besoins des personnes accueillies,
- Garantir l'égalité d'accès pour tous aux services et prestations proposées,
- Accompagner les populations vers l'autonomie en proposant un accompagnement social global basé sur l'accès aux soins, aux droits, à l'emploi, au logement de droit commun, ...

Notre engagement repose sur des années d'expérience dans le domaine de l'action sociale et plus particulièrement dans la prise en charge des « gens du voyage ».

Notre démarche se réfère également à différents textes dans la mise en place des actions d'accueil et d'hébergement :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) notamment les articles L.312-1, L.313-1, L.313-4, L.314-4,
- La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (notamment l'Article 157),
- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,
- La circulaire du 16 juillet 2010 relative au référentiel national des prestations du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion (AHI),
- La circulaire du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites,
- Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013 par le CILE

Nos valeurs

La pauvreté tend à devenir, en France et pour une partie croissante de la population, non plus une phase transitoire mais bien un état durable. Aussi, l'intégration des populations migrantes durablement installées en France appelle une grande responsabilité de la part des services de l'Etat comme des professionnels de terrain. Nous voulons de ce fait contribuer à une intégration réussie des familles sur notre territoire dans une tradition séculaire et républicaine.

Dans le contexte de crise actuelle, la précarité n'est pas un phénomène de circonstance, elle est une constante de notre société. Les pouvoirs publics s'emploient à lutter contre ce phénomène grandissant en mettant en œuvre des politiques sociales de prévention et de protection des populations les plus fragilisées.

Le projet de notre association est portée par cette volonté de cohésion sociale pour notre société. Aussi, pour lutter contre ces injustices, l'association 2ChosesLune s'engage à combattre ses inégalités et à développer des projets de solidarité, de partage et de justice sociale. Nous souhaitons proposer des réponses réelles et concrètes permettant à des personnes en situation d'exclusion de retrouver leur place dans notre société.

Notre action quotidienne se base sur les valeurs suivantes :

- *la défense et l'accès des droits fondamentaux*
- *l'insertion sociale des populations les plus démunies*
- *l'accès à la citoyenneté*
- *le retour à l'autonomie*
- *le respect des personnes accueillies*

Forte de ces valeurs, l'association 2ChosesLune s'appuie sur un certain nombre de principes qui guident son action :

- une association laïque et indépendante au service des politiques publiques
- une action quotidienne en faveur des populations précaires
- des démarches de proximité au plus près des besoins
- l'engagement de démarches dynamiques favorisant le retour à l'autonomie des personnes accompagnées
- l'égalité d'accès pour tous aux services et prestations proposés

Nos missions

Notre action se traduit par différentes missions de service public devant répondre aux besoins des populations accueillies comme des pouvoirs publics.

1) Notre objectif

C'est à partir d'un premier accueil et d'un premier contact (un toit, une alimentation, la possibilité d'être écouté et entendu) que s'enclenchera la période de stabilisation durant laquelle la famille ou le ménage sera accompagné dans ces démarches et dans la définition de son projet d'insertion par le travailleur social.

Nous souhaitons à travers ces démarches répondre aux objectifs suivants :

- Accueillir des personnes en situation de grande précarité, issues de la rue ou de squats,
- Donner la priorité au droit commun en matière de prise en charge,
- Rechercher ensemble des solutions adaptées et pérennes pour la personne accueillie,

2) Le public

L'association 2ChosesLune agit auprès des populations en situation de grande exclusion, et principalement les familles à la rue ou vivant dans des squats. La volonté de notre association est de permettre à chaque enfant de pouvoir mener une scolarité et de bénéficier des chances offertes par l'école républicaine française.

L'ensemble des populations se trouvant face à des situations d'exclusion sociale pourra être accueilli et pris en charge selon le respect des dispositifs en vigueur et en conformité avec le principe de l'accueil inconditionnel.

3) Notre savoir faire

Défendre le principe de solidarité, c'est avoir une ambition plus large visant à proposer au delà d'un lieu d'accueil et d'hébergement, un accompagnement social globalisé.

Pour ce faire, notre association s'appuie sur différents types de ressources.

➤ *un accompagnement personnalisé*

La participation des usagers ou résidents, telle que définie dans la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, a pour objectif d'impliquer les personnes dans la conception et la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui les concerne. Ainsi l'association 2ChosesLune au travers de ces structures d'accueil dans les différents villages DOM'ICI propose une prise en charge et un accompagnement individuel de qualité favorisant le développement personnel et l'autonomie de la personne.

Il doit permettre également la transition entre un mode de vie dans des campements informels ou des hébergements d'extrême urgence et une insertion réussie dans un habitat adapté à la situation de la famille.

➤ *un accès aux droits et à la citoyenneté*

Les équipes de travailleurs sociaux accompagneront les résidents dans toute démarche d'accès aux droits, sociaux, économiques et culturels, ainsi que dans l'exercice de leur citoyenneté.

➤ *un réseau de partenariats dans le secteur économique*

Afin de permettre une intégration réussie, un des premiers enjeux pour l'équipe éducative sera d'accompagner la personne vers l'emploi ou la définition d'un projet professionnel. Outre l'acquisition de ressources financières au travers de l'emploi, le travail devra permettre à la personne et à sa famille de se projeter dans une intégration durable et un accès à l'autonomie.

Pour ce faire, notre association, s'appuiera sur son réseau de partenaires économiques pour une insertion professionnelle réussie.

➤ *l'intégration des populations dans le paysage local en luttant contre les discriminations*

Une des mesures les plus efficaces en matière d'insertion sociale sera de permettre à ces familles de s'intégrer à leur environnement. Cela peut passer par plusieurs actions comme la scolarisation des enfants, d'autres actions de proximité comme la participation à des activités éducatives et/ou socioculturelles, la prise de contact avec les intervenants du quartier (centres sociaux, Maison de quartiers, autres associations...).

La gouvernance associative

L'association 2ChosesLune est dirigée par un conseil d'administration qui définit les orientations politiques et les stratégies à mettre en œuvre pour veiller au bon fonctionnement des missions qui lui sont confiées.

Notre association compte aujourd'hui une vingtaine de membres d'où est issu le conseil d'administration.

La place de l'utilisateur au regard des valeurs associatives

Notre conception de la place des usagers se fonde sur les notions de droits et de devoirs des personnes accueillies par notre association. Les personnes sont donc accueillies avant tout dans le respect des valeurs humanistes. La personne est placée au cœur des dispositifs d'insertion, elle en est l'acteur principal et reste le moteur de sa démarche d'insertion. Les équipes éducatives sont là pour accompagner les personnes en faisant preuve de respect, d'équité et de transparence.

Quelle stratégie mettre en œuvre ?

Dès sa création, l'association 2ChosesLune a souhaité trouver une complémentarité avec les différentes associations du territoire oeuvrant dans le secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI).

Si la notion de stabilisation, déjà présente dans le référentiel national « Accueil Hébergement Insertion » de 2005, a été confortée et précisée par les instructions ministérielles de 2007 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action renforcé pour les sans-abri (PARSA), l'objectif de notre association est bien de pouvoir « offrir à des personnes à la rue une offre alternative d'hébergement de durée moyenne, à haut seuil de tolérance (...) avec un accompagnement social continu permettant de se poser, se ressourcer et de reconstruire un projet d'insertion en direction des dispositifs de droit commun d'insertion et du logement ». Aussi, nous souhaitons pouvoir intervenir sur des dispositifs d'hébergement plus pérennes allant jusqu'à un accès au logement adapté ou de droit commun.

L'évaluation de notre action

Dans le respect des obligations issues de la loi 2002 – 2, l'association s'engagera dans une démarche d'évaluation, interne puis externe.

Elle tentera de mesurer différents aspects de son action et des projets menés sur les différents territoires :

- L'efficacité de notre projet et de nos actions au quotidien, notamment dans le cadre de la gestion des dispositifs d'hébergement d'urgence et de stabilisation,
- La cohérence des démarches et des interventions initiées auprès des publics accueillis,
- La pertinence des actions mises en œuvre dans le cadre de dispositifs expérimentaux,
- L'impact et les bienfaits de nos actions sur les populations qui en sont bénéficiaires et les politiques sociales de manière plus générale.